

**COMPTE-RENDU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT  
DE LA COMMUNE DE MEYSSE  
DU 18 MARS 2019**

-----

**DÉLIBÉRATION N° 19-002 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**DÉLIBÉRATION N° 19-003 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire-Adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil d'Administration examine le compte administratif d'assainissement 2018 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses.....	73 647,13 €
Recettes.....	81 520,87 €
Excédent de clôture .....	7 873,74 €

**Investissement**

Dépenses .....	45 741,42 €
Recettes .....	78 379,00 €
Restes à réaliser.....	0,00 €
Excédent de financement...	185 851,24 €

Hors de la présence de Monsieur Eric CUER, Maire, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2018.

**DÉLIBÉRATION N° 19-004 : AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil d'administration, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTEES		21 681,12		123 658,80		145 339,92
OPERATIONS DE L'EXERCICE	73 647,13	81 520,87	45 741,42	78 379,00	119 388,55	159 899,87
TOTAUX	73 647,13	103 201,99	45 741,42	202 037,80	119 388,55	305 239,79
RESULTAT DE CLOTURE		29 554,86		156 296,38		185 851,24

Excédent de financement	29 554,86
Reste à réaliser	0,00
Excédent de financement	29 554,86

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'affecter au budget 2018, le résultat d'exploitation de l'exercice 2018, de la façon suivante :

- 1 - Au compte 1068 "solde d'exécution reporté" en investissement la somme de .....0,00 €
- 2 - Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de ..... 29 554,86 €

**EXTRAIT N° 19-002**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE MEYSSE**  
**DU 18 MARS 2019**

-----

Nombre de conseillers  
en exercice : 14  
présents : 11  
votants : 12

L'an deux mil dix-neuf, et le dix-huit mars, le Conseil d'Administration convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : Mercredi 13 mars 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE  
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : M. BALLOY

Absents non excusés : Mrs MONTCHAUD et THEYSSET

Ont donné pouvoir : M. BALLOY à MME VILLETTE

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

**OBJET**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE  
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : Mme VILLETTE pour M. BALLOY

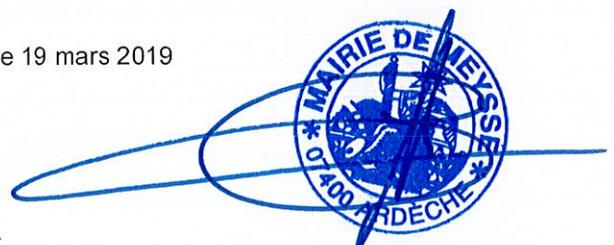
SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 19 mars 2019  
Pour copie conforme

En Mairie, le 19 mars 2019  
Le Maire,

Eric CUER.



Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

**EXTRAIT N° 19-003  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE MEYSSE  
DU 18 MARS 2019**

-----

Nombre de conseillers  
en exercice : 14  
présents : 11  
votants : 11

L'an deux mil dix-neuf, et le dix-huit mars, le Conseil d'Administration convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : Mercredi 13 mars 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE  
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : M. BALLOY

Absents non excusés : Mrs MONTCHAUD et THEYSSET

Ont donné pouvoir : M. BALLOY à MME VILLETTE

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

**OBJET**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire-Adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil d'Administration examine le compte administratif d'assainissement 2018 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses..... 73 647,13 €  
Recettes..... 81 520,87 €  
Excédent de clôture .....7 873,74 €

**Investissement**

Dépenses .....45 741,42 €  
Recettes ..... 78 379,00 €  
Restes à réaliser.....0,00 €  
Excédent de financement... 185 851,24 €

Hors de la présence de Monsieur Eric CUER, Maire, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget assainissement 2018.

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE  
MRS MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : Mme VILLETTE pour M. BALLOY

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 19 mars 2019  
Pour copie conforme

En Mairie, le 19 mars 2019  
Le Maire-Adjoint,

Didier MAZZINI.



Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

**EXTRAIT N° 19-004  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE MEYSSE  
DU 18 MARS 2019**

Nombre de conseillers  
en exercice : 14  
présents : 11  
votants : 12

L'an deux mil dix-neuf, et le dix-huit mars, le Conseil d'Administration convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : Mercredi 13 mars 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE  
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : M. BALLOY

Absents non excusés : Mrs MONTCHAUD et THEYSSET

Ont donné pouvoir : M. BALLOY à MME VILLETTE

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

**OBJET**

**AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil d'administration, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTES		21 681,12		123 658,80		145 339,92
OPERATIONS DE L'EXERCICE	73 647,13	81 520,87	45 741,42	78 379,00	119 388,55	159 899,87
TOTAUX	73 647,13	103 201,99	45 741,42	202 037,80	119 388,55	305 239,79
RESULTAT DE CLOTURE		29 554,86		156 296,38		185 851,24

Excédent de financement	29 554,86
Reste à réaliser	0,00
Excédent de financement	29 554,86

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **DÉCIDE** d'affecter au budget 2018, le résultat d'exploitation de l'exercice 2018, de la façon suivante :

- 1 - Au compte 1068 "solde d'exécution reporté" en investissement la somme de ..... 0,00 €
- 2 - Au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté" la somme de ..... 29 554,86 €

- **TRANSMET** un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, ainsi qu'à Monsieur le comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - DEROUEN - LAUSSEL - VILLETTE  
MRS CUER - MAZZINI - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : Mme VILLETTE pour M. BALLOY

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 19 mars 2019  
Pour copie conforme

En Mairie, le 19 mars 2019  
Le Maire,

Eric CUER.

